



VILLE DE NANTES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du 15 Décembre 1916.

Présidée par Monsieur Paul BELLAMY, Maire

LAITERIE MUNICIPALE

CONDITIONS DE VENTE DU LAIT.

Monsieur le maire lit l'exposé administratif suivant :

YMAALLA Insi : èngis

Messieurs,

Vous avez approuvé dans votre séance du 28 Mai 1915
la création d'une Laiterie Municipale destinée à approvisionner
d'un lait sain et stérilisé, non seulement notre Oeuvre Municipale
de la Goutte de Lait, mais, en outre et au prorata des
moyens de production dont disposerait l'Etablissement nouveau,
diverses Oeuvres d'Assistance à l'Enfance et des personnes
ayant à élever des enfants en bas âge.

Les conditions de vente que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation sont les suivantes :

Qu'il s'agisse de vente directe par l'Etablissement de Laiterie aux Oeuvres d'Assistance ou aux particuliers, ou

qu'il s'agisse pour l'Oeuvre Municipale de la Goutte de Lait, de récupérer sur sa clientèle non nécessaire la valeur du lait que la Laiterie lui aura remise gratuitement, le lait serait vendu à raison de 0,50 le litre, avec cette double réserve que les personnes nécessaires continueront à la recevoir gratuitement et que les personnes non absolument nécessaires mais ne disposant que de ressources limitées pourront recevoir lors de chaque achat de lait, une quantité gratuite dont l'importance sera déterminée par l'Administration d'après la situation du bénéficiaire.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver ces propositions qui sont précisées dans l'Arrêté dont le projet est ci-joint et d'autoriser, en conséquence, M. le Receveur municipal à faire recette du produit de la vente du lait, qui dès maintenant fait l'objet d'un article au budget additionnel de 1916 soumis dans cette séance même à votre approbation.

Nantes le 16 Novembre 1916.

Le MAIRE,

Signé : Paul BELLAMY



Avis favorable des Commissions réunies:

Signé : E. DUIGOU.

Suivant avis favorable des Commissions Réunies, le Conseil

adopte les conclusions de l'exposé.

Pour copie conforme:

P/ le Maire
l'Adjoint Délégué,



Le Conseiller de Préfecture Délégué,

16 Novembre 1916